



Jean MORIN

Immobilier
d'entreprise

Barème honoraires professionnels

1er juin 2021

Location

Bail commercial :

Inférieur ou égal à 40 000€ de loyer annuel HT :

15% à la charge du propriétaire + 15% à la charge du locataire

Au-delà de 40 000€ :

12% à la charge du propriétaire + 12% à la charge du locataire

Bail de courte durée (précaire) :

8% du loyer annuel HT à la charge du propriétaire + 8% du loyer annuel HT à la charge du locataire

Location avec droit d'entrée ou cession de droit au bail :

Inférieur ou égal à 40 000€ de loyer annuel HT :

15% à la charge du propriétaire + 15% à la charge du locataire.

Au-delà de 40 000€ :

12% à la charge du propriétaire + 12% à la charge du locataire + 5% du montant droit d'entrée ou montant du droit au bail HT à la charge du preneur





Jean MORIN
Immobilier
d'entreprise

Barème honoraires professionnels

1er juin 2021

Vente

Fonds de commerce

Fonds de commerce : 12% du montant avec un minimum de 5 000 € HT

Puis application de la grille ci-dessous, charge acquéreur

Mandat non exclusif	
Jusqu'à 50 000€	10%
De 50 001€ à 150 000€	8%
De 150 001€ à 250 000€	7%
De 250 001€ à 500 000€	5%
Au-delà de 500 000€	4%

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Bâtiments - Locaux professionnels et commerciaux

Application de la grille ci-dessous, charge vendeur

Mandat non exclusif	
Jusqu'à 50 000€	10%
De 50 001€ à 150 000€	8%
De 150 001€ à 250 000€	7%
De 250 001€ à 500 000€	5%
Au-delà de 500 000€	4%

Honoraires à la charge du vendeur

MANDAT EXCLUSIF : LES HONORAIRES SONT PARTAGES ENTRE LE VENDEUR ET L'ACHETEUR

